**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2022 A 19H00**

**Présents** :Mr Demarest H - Mr Legrain H. - Mr Tenot F. - Mme Patin R. - Mme Liénard I. –Mme Goudeaux V-.. – Mr Facheaux P.--.Mr Eeckhout V.

**Absente ayant donné pouvoir** : Mr Bibaut F.

**Absent excusé :** Mme Blondeaux Aline

**Absent** :

**Secrétaire**: Mme Patin R.

**ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE DE L’ÉGLISE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l’électrification de la cloche de l’Eglise demeure nécessaire.

2 devis sont présentés : HORLOGES HUCHEZ et BODET CAMPANAIRE.

**HORLOGES HUCHEZ** : 4 586.72 €TTC avec la volée

3 342.74€TTC sans la volée

**BODET CAMPANAIRE** : 8 589.00€ TTC avec la volée

6 586.80€ TTC sans volée

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l’unanimité le devis **HORLOGES HUCHEZ** **sans la volée pour la somme de 3 342.71€ TTC**.

**APPROBATION SUBVENTION FONDS DE CONCOURS**

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre des demandes de subvention auprès du Fonds De Concours, les subventions ci-dessous ont été octroyées :

* Travaux de réfection de l’horloge de la Mairie : 4986 €
* Acquisition de mobilier pour le classement et l’archivage : 993 €
* Aménagement d’un terrain de boule : 637 €

**DEMANDE DE SUBVENTION  FONDS DE CONCOURS : cuisine logement Communal**

Considérant que la **Commune d’Annois** souhaite acquérir **une cuisine pour le logement Communal**, il est envisagé de solliciter l’octroie d’un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

. Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d’agglomération du Saint-quentinois en vue de participer au financement pour l’acquisition d’une cuisine pour le logement Communal à la hauteur de **1 062.42€ HT** **soit 1 274.90€ TTC** **; BRICO DEPOT HARLY 02100**

.

**DEMANDE DE SUBVENTION  FONDS DE CONCOURS : enfouissement des réseaux BT et HTA rue de FLAVY**

Considérant que la **Commune d’Annois** souhaite enfouir les réseaux BT et HTA rue de Flavy, il est envisagé de solliciter l’octroie d’un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

. Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d’agglomération du Saint-quentinois en vue de participer au financement pour l’enfouissement des réseaux BT et HTA à la hauteur de **185 879.77 €**

**DEMANDE DE SUBVENTION  FONDS DE CONCOURS : Réhabilitation finition d’un logement Communal**

Considérant que la **Commune d’Annois** souhaite réhabiliter et finir un logement Communal, il est envisagé de solliciter l’octroie d’un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

. Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d’agglomération du Saint-quentinois en vue de participer au financement à la réhabilitation-finition d’un logement Communal à la hauteur de **7337.47€**

**SPL-XDEMAT : REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Il convient donc d’approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d’autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

|  |
| --- |
| Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :  - approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :  - le Département de l’Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,  - le Département de l’Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,  - le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,  - le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,  - le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,  - le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,  - le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social  - le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,  - les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,  conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;  - donner pouvoir au représentant de la Commune d’Annois à l’Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion. |

**MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS**

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d’une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

* Soit par affichage ;
* Soit par publication sur papier ;
* Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la Commune d’Annois afin d’une part, de faciliter l’accès à l’information de tous les administrés et d’autre part, de se donner le temps d’une réflexion globale sur l’accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au Conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

**Publicité par affichage**

**DEMANDE DE SUBVENTION  FONDS DE CONCOURS : sonorisation cloche de l’Eglise**

Considérant que la **Commune d’Annois** souhaite sonoriser la cloche de l’Eglise, il est envisagé de solliciter l’octroie d’un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération

du Saint-Quentinois.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

. Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d’agglomération du Saint-quentinois en vue de participer au financement à la sonorisation de la cloche de l’Eglise à la hauteur de **2 785.62€ HT soit 3342.74 TTC – HORLOGES HUCHEZ 60420 FERRIERES.**

**ORGANISATION DE LA FETE CHAMPETRE DU 14 JUILLET 2022**

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

\* d’organiser un repas Champêtre gratuit avec animation musicale sur inscription pour les habitants de la Commune de ANNOIS le :

**JEUDI 14 JUILLET 2022**

\* d’autoriser Mr le Maire à signer le contrat relatif à l’animation musicale, et du repas avec le traiteur.

\* La dotation des frais s’établit comme suit :

- **12 bons** d’une valeur de **15 €** à prendre au magasin **PROXI SUPER** à Flavy Le Martel.

- 2 paniers garnis à gagner.

- Achats de diverses fournitures pour l’organisation « boissons, pain, gâteaux etc…

- Achats de différents lots et accessoires à distribuer lors des jeux.